



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WH/WG.1/2008/2

EUR/08/5086340/12

13 octobre 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE  
SUR L'EAU ET LA SANTÉ RELATIF À  
LA CONVENTION SUR LA PROTECTION  
ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS  
INTERNATIONAUX

Groupe de travail de l'eau et de la santé

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EAU ET DE LA SANTÉ SUR  
SA PREMIÈRE RÉUNION, TENUE LES 26 ET 27 JUIN 2008 À GENÈVE**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 5	3
I. OUVERTURE DE LA RÉUNION .....	6 – 7	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	8	4
III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS .....	9	4
IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RATIFICATION.....	10 – 12	4
V. SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE RAPIDE, PLANS D'URGENCE ET MOYENS D'INTERVENTION.....	13	4
VI. DÉFINITION D'OBJECTIFS ET D'INDICATEURS .....	14 – 22	5
VII. PROCÉDURE D'EXAMEN DU RESPECT DES DISPOSITIONS .....	23	6
VIII. APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LES SITUATIONS CRITIQUES DE COURTE DURÉE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	24 – 26	7
IX. MÉCANISME SPÉCIAL DE FACILITATION DES PROJETS.....	27 – 29	7
X. SENSIBILISATION DU PUBLIC, FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE, RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET INFORMATION .....	30 – 31	8
XI. ACCÈS ÉQUITABLE.....	32 – 33	8
XII. ATELIERS RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX .....	34 – 37	9
XIII. ARRANGEMENTS FINANCIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE.....	38 – 43	10
XIV. CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ.....	44 – 46	11
XV. PARTENARIAT ET COOPÉRATION: LIENS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PROGRAMMES.....	47 – 53	12
XVI. RÔLE DES COORDONNATEURS POUR LE PROTOCOLE/ LA CONVENTION ET PROMOTION DU PROTOCOLE .....	54 – 58	13
XVII. DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME RÉUNION.....	59	15
XVIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION .....	60	15

## INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a été créé à la première réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 17-19 janvier 2007) en tant qu'organe subsidiaire à composition non limitée chargé de la mise en œuvre globale du programme de travail. En vertu de son mandat, celui-ci examine l'état d'avancement du programme de travail, en propose des modifications pour l'adapter à un environnement qui évolue et fait rapport à la réunion des Parties (voir ECE/MP.WH/2/Add.2-EUR/06/5069385/1/Add.2 et ECE/MP.WH/2/Add.5-EUR/06/5069385/1/Add.5).
2. La première réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé s'est tenue les 26 et 27 juin 2007 à Genève.
3. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.
4. Des représentants des organismes internationaux ci-après y étaient aussi présents: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC) et Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé (Institut d'hygiène et de santé publique de l'Université de Bonn).
5. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont pris part à la réunion: ECO-Forum, Femmes arméniennes pour la santé et un environnement sain, Office international de l'eau, Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria et Women in Europe for a Common Future.

### I. OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. M<sup>me</sup> Christina von Schweinichen, Directrice par intérim de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Dans son discours d'ouverture, après avoir rappelé le mandat du Groupe de travail de l'eau et de la santé et pris acte des progrès notables accomplis par tous les organes créés en application du Protocole depuis la première réunion des Parties, elle a exprimé quelques inquiétudes liées en particulier au financement des activités découlant du Protocole, appelant l'attention sur le fait que les difficultés financières à venir pourraient avoir un effet dommageable sur la suite des travaux. Enfin, M<sup>me</sup> von Schweinichen a exprimé sa gratitude à tous les pays et organisations dont les contributions avaient permis d'exécuter le programme de travail et d'appliquer le Protocole dans son ensemble.
7. M. Roger Aertgeerts (EURO-OMS) a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M<sup>me</sup> Francesca Racioppi, Directrice par intérim du bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Il a rendu hommage aux pays et aux organisations qui avaient aidé à faire en sorte que, de simple

concept, le Protocole devienne un instrument effectivement appliqué et a, en particulier, remercié l'Italie qui dirigeait l'Équipe spéciale de la surveillance et l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, la Suisse qui dirigeait l'Équipe spéciale des indicateurs et de la notification, ainsi que le PNUD, qui, à l'échelon mondial, avait reconnu que l'accès à l'eau était un droit fondamental et s'employait à faire passer le message. M. Aertgeerts a remercié aussi la Norvège pour son rôle moteur au sein du Mécanisme spécial de facilitation des projets.

## **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WH/WG.1/2008/1-EUR/08/5086340/3.

## **III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS**

9. Le Groupe de travail a élu M. Kjetil Tveitan (Norvège) Président, et M<sup>me</sup> Martina Behanova (Slovaquie) et M. Thomas Kistemann (Allemagne) Vice-Présidents.

## **IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RATIFICATION**

10. Le Président a informé les participants de l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole. À la date de la réunion, les 21 pays ci-après avaient ratifié le Protocole: Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

11. Le Président a ouvert le débat en portant à la connaissance du Groupe de travail une lettre adressée au secrétariat commun par les Pays-Bas dans laquelle le Gouvernement néerlandais indiquait les dispositions qu'il avait prises pour mener à bien le processus de ratification du Protocole. Celui-ci devrait être achevé courant 2009.

12. Pendant l'échange qui a suivi, les représentants ont rendu compte de l'état d'avancement du processus de ratification dans leurs pays respectifs. Celui de la Serbie a signalé que son pays avait rencontré certains problèmes sur le plan interne mais qu'il ratifierait le Protocole à l'automne 2008 au plus tard. La Géorgie, Israël et l'Italie prévoyaient de le ratifier en 2009. Le processus de ratification avait débuté en Arménie, mais il était difficile à ce stade d'indiquer précisément à quelle date le Protocole serait ratifié.

## **V. SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE RAPIDE, PLANS D'URGENCE ET MOYENS D'INTERVENTION**

13. Le Président de l'Équipe spéciale de la surveillance, M. Enzo Funari (Italie), a informé les participants des résultats de la première réunion de cet organe. Le projet de document d'orientation sur les systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau serait achevé prochainement. Une coopération serait établie avec le Gouvernement israélien, qui s'était aimablement proposé pour accueillir la deuxième réunion de l'Équipe spéciale en Israël au début de 2009, un atelier scientifique devant précéder celle-ci. Il serait procédé en temps utile aux annonces et aux invitations officielles.

## VI. DÉFINITION D'OBJECTIFS ET D'INDICATEURS

14. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, M. Pierre Studer (Suisse), a rendu compte des activités et des progrès accomplis. Il a présenté le projet de principes directeurs (ECE/MP.WH/WG.1/2008/L.1-EUR/08/5086340/9) et les problèmes liés à la définition d'objectifs. M. Studer a souligné qu'il était indispensable de disposer d'un cadre intergouvernemental et d'un comité directeur supervisant l'ensemble du processus, si l'on voulait obtenir des résultats satisfaisants. La définition d'objectifs n'était pas un exercice ponctuel mais un processus de longue haleine; des objectifs devaient être fixés dans différents domaines.

15. Un représentant de la Finlande a expliqué, dans un exposé, comment son pays s'y prenait pour définir des objectifs. Il importait d'associer au processus toutes les parties prenantes ainsi que les spécialistes et experts compétents et, surtout, de gérer correctement les ressources disponibles. Il importait aussi de bénéficier d'un soutien politique, et de le conserver en tenant les ministères compétents informés des activités en cours et des progrès accomplis. Les objectifs devaient être adaptés aux besoins des pays, ainsi qu'aux moyens et aux ressources qu'ils pouvaient y consacrer.

16. Les participants ont ensuite eu un débat sur la définition d'objectifs. Étant donné qu'il fallait définir des objectifs dans de nombreux domaines distincts, la nécessité de coopérer et d'organiser une vaste consultation s'imposait. Dans certains pays, la définition d'objectifs était un processus plus complexe que dans d'autres; les principaux obstacles étaient liés aux aspects institutionnels d'une coopération intersectorielle.

17. Le Groupe de travail a noté que le projet de principes directeurs devait prendre en compte la nécessité de procéder à des consultations et de coopérer pour définir des objectifs communs et harmonisés dans le cas des eaux transfrontières.

18. Le Président de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports a présenté deux documents: a) sur les objectifs visés aux alinéas *a* à *g* du paragraphe 2 de l'article 6 et les indicateurs de progrès correspondants (ECE/MP.WH/WG.1/2008/L.2-EUR/08/5086340/10); et b) sur les objectifs visés aux alinéas *h* à *n* du paragraphe 2 de l'article 6 et les indicateurs de progrès correspondants (ECE/MP.WH/WG.1/2008/L.3-EUR/08/5086340/11). Il a précisé que l'Équipe spéciale travaillait à deux ensembles d'indicateurs: un ensemble d'indicateurs communs, qui devraient être utilisés par toutes les Parties, et un second ensemble plus étoffé d'indicateurs supplémentaires parmi lesquels les Parties choisiraient en fonction des priorités nationales et des objectifs retenus.

19. Le Groupe de travail a noté les domaines pour lesquels l'Équipe spéciale avait déjà défini des indicateurs communs – a) qualité de l'eau de boisson; b) recul des épidémies liées à l'eau; et c) accès à l'eau potable et amélioration de l'assainissement – en s'appuyant principalement sur les principes directeurs de l'OMS et les directives de l'Union européenne (UE) relatives à l'eau. En ce qui concerne le recul des maladies liées à l'eau, le représentant de la Hongrie a proposé que l'amélioration de l'efficacité des systèmes de surveillance existants constitue un objectif, faisant observer que l'utilisation d'indicateurs chiffrés risquait de créer des difficultés aux pays qui faisaient rapport. Cette proposition a été soutenue par l'Office international de l'eau, qui a

souligné qu'il s'agissait de trouver un moyen de détecter les poussées épidémiques, ce qui passait par le choix d'une méthode descriptive. Le Groupe de travail a conclu que cette question devrait être examinée plus avant par l'Équipe spéciale.

20. La délégation norvégienne a communiqué des informations sur la situation dans son pays, indiquant que des initiatives avaient été prises dans différents secteurs, notamment ceux de l'approvisionnement en eau, de l'épuration des eaux usées et de l'environnement, afin d'assurer la conformité aux normes et à la réglementation en vigueur, et que le principal impératif désormais était de les coordonner, ce qui était une tâche assez complexe. À son avis, les principes directeurs pour la définition d'objectifs tout comme les documents concernant la présentation de rapports devaient avoir un caractère évolutif et ne pas être trop prescriptifs. Pour le représentant de la République tchèque, les objectifs devaient être adaptés aux conditions locales; ce pays avait défini ses objectifs, et les communiquerait à bref délai au secrétariat. Il ne s'attendait à aucune difficulté particulière pour faire rapport en utilisant les indicateurs communs.

21. Le Groupe de travail a pris acte des travaux menés jusque-là par l'Équipe spéciale, pris note des documents présentés, et approuvé la méthode proposée consistant à disposer de deux ensembles d'indicateurs («communs» et «supplémentaires»).

22. Enfin, le Président de l'Équipe spéciale a informé le Groupe de travail des activités à venir, concernant notamment: a) le mécanisme de présentation de rapports à la réunion des Parties; b) les paramètres liés à la gestion de l'eau; et c) l'organisation d'un atelier sur la définition d'objectifs<sup>1</sup>. Le Groupe de travail a été invité à proposer des idées et des études de cas possibles en vue de l'atelier.

## VII. PROCÉDURE D'EXAMEN DU RESPECT DES DISPOSITIONS

23. Le secrétariat de la CEE a rendu compte des activités du Comité d'examen du respect des dispositions. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la première réunion du Comité (12 mars 2008), dont un résumé figurait dans le document ECE/MP.WH/C.1/2008/2-EUR/08/5069385/6. Le Comité avait réfléchi à son règlement intérieur et à son mode de fonctionnement, aux procédures de traitement des communications émanant du public et à ses activités futures. À ce dernier titre, il aurait notamment à élaborer des principes directeurs pour les communications émanant du public ainsi qu'un mécanisme de présentation de rapports à la réunion des Parties. Il a été précisé que le Comité travaillait et continuerait de travailler en étroite coopération avec les Équipes spéciales relevant du Protocole. Enfin, le Groupe de travail a été informé des changements intervenus dans la composition du Comité, à savoir le remplacement de M. Mátyás Borsányi (Hongrie), qui n'était plus en mesure de remplir ses fonctions, par M<sup>me</sup> Magdalena Bar (Pologne).

---

<sup>1</sup> Après la réunion, il a été décidé que l'atelier sur la définition d'objectifs se tiendrait les 10 et 11 février 2009, au même moment que la deuxième réunion de l'Équipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports.

## **VIII. APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LES SITUATIONS CRITIQUES DE COURTE DURÉE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

24. Un représentant de l'Italie, pays chef de file pour cette activité, a informé le Groupe de travail des résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, tenue les 21 et 22 avril 2008 à Rome. L'Équipe spéciale avait arrêté son plan de travail, qui comportait deux éléments principaux prévoyant l'élaboration:

a) d'un document d'orientation sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, conjointement avec l'Équipe spéciale de l'eau et du climat de la Convention sur l'eau en vue de son adoption éventuelle par la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et la réunion des Parties à la Convention sur l'eau, et b) de lignes directrices relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes. Les deux Équipes spéciales étaient d'ailleurs en train de préparer ensemble un atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, qui devait se tenir les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2008 à Amsterdam.

25. En ce qui concerne l'élaboration de lignes directrices relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes, un plan schématique avait aussi été établi et distribué à des experts pour examen. La procédure de sélection des auteurs chargés d'en rédiger les différents chapitres était en cours et la coopération des responsables de la réglementation et des branches d'activité concernées avait été sollicitée. Une première réunion du groupe de rédaction était programmée sous réserve de confirmation pour octobre 2008. Des invitations officielles et le programme de la réunion seraient envoyés dès que possible.

26. Le Groupe de travail a approuvé le programme de travail de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes.

## **IX. MÉCANISME SPÉCIAL DE FACILITATION DES PROJETS**

27. La Présidente du Mécanisme spécial de facilitation des projets, M<sup>me</sup> Carola Beatrice Bjørklund (Norvège) a informé le Groupe de travail des résultats de la première réunion du Mécanisme (Genève, 25 juin 2008). Deux propositions de projet, portant sur la définition d'objectifs et la fixation de dates cibles, avaient été présentées à la réunion par des responsables de la République de Moldova et de l'Ukraine. Le représentant de la Suisse a indiqué que son pays était disposé à prêter son soutien à la proposition de projet moldave, tandis qu'un représentant de la Norvège a fait savoir que ce pays pourrait apporter son appui à la proposition de projet de l'Ukraine, éventuellement avec le concours d'Israël.

28. Le Ministère des affaires étrangères israélien s'est déclaré disposé à apporter son soutien au Mécanisme, soit en envoyant des experts israéliens dans la région, soit en organisant des cours de formation en Israël. Le PNUD a proposé de contribuer à la mise en œuvre des projets retenus par le Mécanisme dans le cadre de ses propres programmes, en particulier dans le domaine de l'analyse des lacunes et de la formulation de stratégies nationales de développement.

29. Le Groupe de travail a adopté les critères révisés pour l'examen des propositions de projet tels qu'approuvés à la réunion du Mécanisme (ECE/MP.WH/AC.1/2008/2/Add.1-EURO/08/5086361/9, partie 2, addendum).

## **X. SENSIBILISATION DU PUBLIC, FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE, RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET INFORMATION**

30. Un représentant de la Roumanie, pays chef de file pour cette activité, a informé le Groupe de travail qu'en raison de circonstances imprévues, l'atelier sur la participation du public, initialement prévu pendant l'année en cours, devait être reporté à une date ultérieure mais il a réaffirmé que son pays était résolu à organiser cette réunion; le programme de l'atelier serait présenté à la prochaine réunion du Bureau.

31. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance de la participation du public et de l'accès à l'information dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole. ECO-Forum a indiqué que la société civile était prête et souhaiterait être associée davantage au processus. Dans la mesure où le Comité d'examen du respect des dispositions s'occupait également des activités relatives à l'accès à l'information, il a été suggéré de coordonner les efforts et de veiller à éviter les doubles emplois. Les participants sont parvenus à la conclusion que les questions relatives à l'information et à la sensibilisation du public étaient de la plus grande importance et qu'elles devaient faire l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour, et donner lieu à davantage de travaux. Toutefois, le Groupe de travail n'a pas jugé nécessaire à ce stade d'élaborer de nouvelles dispositions concernant l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès du public à une procédure de recours judiciaire et administratif contre les décisions relevant du Protocole.

## **XI. ACCÈS ÉQUITABLE**

32. Un représentant de la France, pays chef de file pour cette activité, a informé le Groupe de travail des résultats et des activités de suivi de l'atelier sur l'accès équitable à l'eau (Paris, 5 et 6 juillet 2007). Il a rappelé les objectifs de cet atelier: a) promotion du Protocole et b) échange de données d'expérience concernant les mesures prises dans la région de la CEE pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'atelier avait débouché notamment sur un projet de questionnaire visant à recueillir des informations systématiques sur les mécanismes de solidarité en place auprès de tous les pays de la CEE. L'orateur a présenté succinctement les principaux volets du questionnaire, en indiquant que l'enquête touchait un grand nombre de domaines différents, sur lesquels elle aurait un impact, dont l'assainissement et les aspects sociaux, et qu'il fallait donc veiller tout spécialement à ce que le questionnaire parvienne aux personnes les plus qualifiées pour y répondre.

33. Les participants ont procédé à un échange de vues sur le contenu du questionnaire, soulignant ses liens avec différentes questions relevant des droits de l'homme. Il a été suggéré que le questionnaire couvre tout l'éventail des questions relatives aux droits de l'homme et à l'eau – bonne qualité, quantité suffisante, prix abordable, accès physique, non-discrimination dans l'accès, etc. Le secrétariat a expliqué que l'objectif de ce questionnaire et de l'activité dans son ensemble était plus restreint; des observations pouvaient cependant encore être



communiquées. Au terme de la discussion, les représentants de l'Allemagne et d'Israël ont accepté de revoir le questionnaire et de proposer d'éventuelles modifications. Une fois établi sous sa forme définitive, le questionnaire serait diffusé, et les réponses reçues serviraient de base à un document sur les bonnes pratiques.

## XII. ATELIERS RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX

34. Un représentant de la Hongrie a rendu compte au Groupe de travail de la deuxième Conférence internationale sur l'eau et les aspects des lieux de loisirs aquatiques qui concernent la santé et la qualité de l'eau (Munich (Allemagne), 14-16 mars 2007). Celle-ci avait abordé un certain nombre de sujets, dont la surveillance appropriée des piscines et les prescriptions applicables aux espaces réservés comme les bassins pour nourrissons, les problèmes de santé provoqués par les sous-produits des désinfectants, les épidémies dues à la contamination de l'eau et les nouvelles technologies. Les participants avaient débattu des questions suivantes: dispositifs de maîtrise des risques pour les piscines publiques, application d'un système de normes nationales en Allemagne et réglementation appliquée par les autorités de santé publique dans plusieurs États européens. Ils avaient aussi, à cette occasion, réfléchi à des stratégies possibles pour définir un cadre européen commun susceptible de garantir à peu près le même niveau de gestion des risques et de protection des usagers. Cette manifestation, a précisé l'orateur, s'inscrivait dans une série de conférences sur le même thème. Elle s'était avérée utile pour examiner les problèmes concrets de mise en application des Directives de l'OMS pour la sécurité des eaux de baignade et avait fourni des indications précieuses à la communauté internationale aux fins de l'application effective des articles 11 et 12 du Protocole sur l'eau et la santé. Enfin, l'orateur a informé le Groupe de travail que la prochaine conférence de la série aurait lieu du 17 au 19 mars 2009, à Londres.

35. Un représentant de la Croatie a communiqué au Groupe de travail des informations au sujet de l'atelier sur l'utilisation des eaux souterraines comme source d'eau de boisson (île de Krk (Croatie) 14 et 15 avril 2008). Cet atelier avait abordé la question des risques pour la santé et la qualité de l'eau de boisson liés à la contamination des eaux souterraines karstiques, et permis d'échanger des renseignements et des données d'expérience concernant la gestion des eaux souterraines, les risques de maladies liées à l'eau de boisson et les risques de pollution et de dégradation des eaux souterraines. Il avait donné aux participants l'occasion de partager des enseignements et d'étudier les solutions possibles pour améliorer la gestion des aquifères karstiques.

36. Un représentant du secrétariat de la CEE a rendu compte de l'atelier sur l'eau et la santé organisé dans le cadre du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» (Bucarest, 14-16 mai 2008). Il a présenté succinctement les modalités et la structure de l'atelier, puis précisé en quoi les capacités avaient pu être renforcées grâce à une participation active, qui avait constitué l'un des points forts de la réunion. L'atelier avait montré qu'un nombre croissant d'activités, où s'impliquaient davantage d'acteurs représentant différents domaines de l'action publique, était mené au titre du Protocole à l'échelon national. Il avait permis à des experts des secteurs de l'environnement, de la gestion de l'eau et de la santé des pays de l'EOCAC<sup>2</sup> d'échanger des données d'expérience concernant les stratégies nationales et les difficultés de

---

<sup>2</sup> Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

mise en œuvre. Cette manifestation avait été une bonne occasion pour la communauté internationale d'échanger des renseignements; un certain nombre d'organisations internationales avaient fait état des activités qu'elles menaient et de domaines de coopération possibles au titre du Protocole.

37. Un représentant de l'Allemagne a rendu compte des travaux préparatoires d'un atelier sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et l'élaboration à leur intention de critères visant à faciliter la mise en œuvre de plans pour l'innocuité de l'eau (Bad Elster (Allemagne) 26 et 27 novembre 2008). Il a présenté les objectifs de l'atelier: a) examen des problèmes; b) approches et réglementation applicables aux petits systèmes d'approvisionnement en eau; c) échanges de données d'expérience concernant la mise en œuvre de plans pour l'innocuité de l'eau; et d) plans pour l'innocuité de l'eau en tant qu'outil de gestion pour les petits distributeurs d'eau. Les exposés et les débats de l'atelier seraient consignés dans un document d'orientation qui traiterait des questions de politique générale liées à la réglementation et à la gestion des petits systèmes d'approvisionnement en eau. Le public cible comprendrait les parties prenantes à différents échelons et dans différents domaines, notamment les administrations publiques. Des versions en russe et en anglais étaient prévues et une aide financière modique serait fournie. Un certain nombre de participants ont souligné que ce sujet avait un rapport étroit avec leurs activités dans les zones rurales et les petites villes, qui avaient besoin de ces compétences. Le représentant de la Hongrie a mis l'accent sur les spécificités des petits distributeurs d'eau et les problèmes qui leur étaient propres. Si, dans certaines zones, la loi faisait obligation aux pouvoirs publics d'aider à mettre les systèmes en place, dans d'autres, elle ne prévoyait rien de tel. Il convenait de dissocier les deux cas et de les traiter séparément. ECO-Forum a évoqué son expérience dans les zones rurales et les petites villes, et s'est déclarée prête à la partager à l'occasion de l'atelier prévu.

### **XIII. ARRANGEMENTS FINANCIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE**

38. Des représentants du secrétariat commun ont informé le Groupe de travail de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et du Fonds de contributions volontaires de l'EURO-OMS. Ils ont présenté deux documents officiels établis par le secrétariat commun qui indiquaient le détail des contributions reçues, des fonds utilisés et des ressources qui manquaient encore pour permettre d'exécuter le programme de travail. Le secrétariat commun a exprimé sa sincère gratitude à tous les pays qui concouraient ou préoyaient de concourir à la mise en œuvre d'activités au titre du Protocole, soit par des contributions financières directes aux fonds de contributions volontaires, soit par des contributions en nature, en dirigeant les Équipes spéciales ou en organisant des réunions ou des ateliers. Cependant, il ressortait clairement des documents présentés que les ressources disponibles et les contributions annoncées étaient insuffisantes pour permettre de poursuivre les activités et de mener à bien ne serait-ce que les éléments clefs prévus au programme de travail découlant du Protocole.

39. Des inquiétudes ont aussi été exprimées au sujet des ressources humaines. Le secrétariat commun a informé les participants que, faute de fonds, le poste d'administrateur technique n'avait pas été maintenu à l'OMS et qu'il avait, lui-même, eu plus de mal à remplir son rôle au service des pays.

40. Au cours du débat sur les possibilités de contribution futures – contributions financières ou en nature – pour l'exercice biennal 2008-2009, quelques représentants ont souligné que, pour que leur pays puisse apporter quelque contribution que ce soit, encore fallait-il que le secrétariat commun adresse une lettre officielle expliquant la situation aux autorités publiques compétentes. Il a été indiqué que la lettre en question ne devait pas être envoyée aux seules Parties au Protocole.

41. Le représentant de la Roumanie a déclaré que son pays était disposé à soutenir financièrement l'exécution des activités prévues au titre du Protocole et a invité les autres pays à en faire autant. La délégation finlandaise a fait savoir que son pays doublerait sa contribution pour 2009, qui s'élèverait ainsi à 20 000 euros. La France prévoyait de contribuer à hauteur de 30 000 euros. Le Kazakhstan étudierait la possibilité d'apporter une contribution financière et une contribution en nature en organisant une réunion, mais une lettre officielle émanant du secrétariat devait être envoyée au ministère compétent. Israël a exprimé le souhait de contribuer à l'exécution du programme de travail en accueillant, au début de 2009, la prochaine réunion de l'Équipe spéciale de la surveillance, ainsi qu'un atelier scientifique sur le sujet.

42. Afin d'économiser les ressources, les réunions devraient autant que possible se tenir consécutivement. En dernier lieu, le Président a signalé que le manque de ressources financières était lourd de conséquences et que cette question figurerait à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau, qui envisagerait si nécessaire de réviser le programme de travail.

43. Le Groupe de travail a pris note des renseignements communiqués et a approuvé ce mode de présentation de l'information sur les questions financières.

#### **XIV. CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ**

44. La représentante de l'Italie a fourni au Groupe de travail des renseignements de base sur le processus ministériel dans le domaine de l'environnement et de la santé, en présentant les résultats des précédentes conférences ministérielles sur le sujet. Elle a informé les participants des thèmes, de la date et du lieu de la prochaine Conférence ministérielle, qui aurait lieu à Rome, très probablement en novembre 2009.

45. Le Groupe de travail a pris note des questions qui seraient abordées à la prochaine Conférence, relevant notamment le renforcement de la coordination des politiques de la santé et de l'environnement au moyen des instruments juridiquement contraignants existants. Il a constaté que les thèmes et les objectifs de la Conférence concordaient avec les objectifs du Protocole et les activités qui en découlaient. Au cours du débat qui a suivi, le Groupe de travail est convenu que le Protocole devrait faire l'objet d'un point de l'ordre du jour officiel de la Conférence, et être mentionné dans la Déclaration ministérielle.

46. Les réunions préparatoires de la Conférence ayant déjà commencé, le Groupe de travail est convenu de la nécessité de prendre contact avec les personnes qui y participaient pour veiller à ce que les informations sur les activités menées au titre du Protocole soient transmises.

## XV. PARTENARIAT ET COOPÉRATION: LIENS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PROGRAMMES

47. Un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a informé le Groupe de travail des faits nouveaux intéressant le Protocole au sein du système des droits de l'homme. Il a notamment présenté les résultats d'une étude détaillée sur la portée et la teneur des obligations relatives à l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement qui découlaient des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'étude (A/HRC/6/3) était disponible sur le site Web du Haut-Commissariat (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/6session/reports.htm>). On y examinait le cadre juridique et les obligations prévues en ce qui concerne le droit à l'eau et l'accès à l'assainissement. En outre, en mars 2008, le Conseil des droits de l'homme avait adopté une résolution sur les droits de l'homme et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (A/HRC/7/L.16), et désigné un expert indépendant chargé de répertorier les obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Dans le document qu'il établirait, l'expert a) exposerait les meilleures pratiques pertinentes recensées à l'issue d'un dialogue avec les États, les organisations intergouvernementales, la société civile et le secteur privé; b) formulerait des recommandations relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement; et c) tiendrait compte de la problématique hommes-femmes, notamment en mettant en évidence les facteurs de vulnérabilité propres aux femmes en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Le répertoire devait être prêt en mars 2009. Enfin, compte tenu de l'intérêt manifeste que le débat sur le droit fondamental à l'eau présente dans l'optique du Protocole, le Haut-Commissariat était tout prêt à coopérer avec le Groupe de travail, notamment au sujet des meilleures pratiques à citer dans le répertoire.

48. Au nom de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le secrétariat commun a présenté brièvement les activités relatives au Protocole qui étaient en cours au sein de cette organisation, en particulier celles de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement dans les pays de l'EOCAC. Il a été noté que les activités de l'OCDE créaient de toute évidence des possibilités de coopération entre les organes relevant du Protocole et cette organisation.

49. Un représentant du PNUD a rendu compte au Groupe de travail du programme régional du PNUD sur les modes de gouvernance de l'eau respectueux des droits de l'homme. Il a rappelé le mandat de cet organisme et fourni une mise à jour et des informations générales sur ses projets et activités relatifs au secteur de l'eau dans les pays de l'EOCAC, précisant que l'objectif général était de mettre en place un cadre « paneuropéen » à l'appui des pays de l'EOCAC en exécutant des projets concernant l'eau et l'assainissement aux niveaux national et local. L'orateur a vivement insisté sur le fait qu'il était possible de traduire le « droit à l'eau » en résultats concrets sur le terrain. Il a présenté les quatre domaines d'activité (accessibilité, prix abordable, qualité et disponibilité et coopération transfrontières), l'approche méthodologique et l'orientation future du programme. Il a souligné avec force les liens évidents entre les activités relevant du Protocole et le programme du PNUD relatif aux droits de l'homme, qui prévoyait d'aider les pays de l'EOCAC à définir des objectifs, et une stratégie et à mettre au point des projets.

50. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté les travaux menés au titre du volet EOCAC de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau, notamment les activités relatives aux dialogues sur les politiques nationales. Le Groupe de travail a pris acte des activités en cours en Arménie, au Kirghizistan, en République de Moldova et en Ukraine, où des dialogues sur les politiques nationales avaient été engagés au sujet de la gestion intégrée des ressources en eau, avec la CEE comme partenaire stratégique clef. Les larges consultations menées avec les institutions gouvernementales, les ONG et le secteur privé, ainsi que la participation à leurs projets, avaient été particulièrement bien accueillies. En outre, le Groupe de travail a relevé que les dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau avaient un rapport avec: a) l'adaptation aux changements climatiques; et b) les activités menées au titre du Protocole qui se prêtaient à une coopération, en particulier celles relatives à la définition d'objectifs concernant la gestion durable de l'eau, l'eau potable, et l'accès à un assainissement adéquat. Enfin, il a pris note des sources de financement, qui comprenaient la Commission européenne et l'Estonie, ainsi que des contributions en nature apportées par la France et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et a exprimé l'espoir que, dans l'avenir, les activités pourraient être étendues à d'autres pays de l'EOCAC.

51. Le Président a informé les participants des activités du World Plumbing Council, qui avait envoyé une lettre évoquant des possibilités de coopération avec le Groupe de travail. Un certain nombre de délégations ont souligné la pertinence des activités de cet organisme pour le traitement des questions relevant du Protocole. Les participants se sont déclarés pleinement favorables à l'idée d'établir de bonnes relations de travail avec le World Plumbing Council, dont la grande expérience et le savoir-faire technique ont été mis en avant.

52. ECO-Forum a informé le Groupe de travail de ses activités, notamment des projets concernant la surveillance des pollutions et l'amélioration de l'accès à l'assainissement menés dans les zones rurales de l'Ukraine. Pour sa part, Women in Europe for a Common Future a présenté ses activités visant à améliorer l'accès à l'eau potable. Les deux ONG ont souligné leur volonté de coopérer aux activités de mise en œuvre du Protocole.

53. Une représentante du WSSCC a informé le Groupe de travail des activités en cours dans le cadre de l'Année internationale de l'assainissement et a rappelé les objectifs de l'initiative, dont le message fondamental était que l'assainissement est indispensable à la santé humaine, qu'il a produit des retombées économiques, qu'il contribue à la dignité et au développement social, qu'il aide à protéger l'environnement et que l'on peut l'améliorer. Elle a communiqué des renseignements sur le public cible, la gamme très variée d'outils de promotion disponibles et les grands axes de la stratégie de communication. Elle a souligné que, pour faire passer le message, il convenait d'essayer d'utiliser tous les moyens possibles (médias généralistes, presse spécialisée, personnalités célèbres, etc.).

## **XVI. RÔLE DES COORDONNATEURS POUR LE PROTOCOLE/ LA CONVENTION ET PROMOTION DU PROTOCOLE**

54. Une représentante du secrétariat de la CEE a présenté ce sujet en précisant les principales tâches des coordonnateurs: a) diffuser des renseignements sur le Protocole à l'échelon national; b) garantir une participation appropriée aux réunions organisées au titre du Protocole; et c) promouvoir et appuyer l'application de cet instrument. Elle a cité les outils dont on disposait déjà pour promouvoir le Protocole et a invité les participants à les utiliser.

55. Le Groupe de travail a noté que, dans certains cas, les représentants ne pouvaient pas assister à des réunions en raison de contraintes administratives, par exemple des délais importants de délivrance des visas ou des procédures prévues pour l'octroi d'une aide financière aux participants. Afin que l'information circule bien, il a été suggéré que les pays communiquent au secrétariat les noms et coordonnées d'au moins deux personnes à contacter (au sein des ministères de la santé et/ou de l'environnement) afin d'accélérer la diffusion de l'information sur les activités relevant du Protocole et de promouvoir le Protocole dans des cercles professionnels plus larges.

56. Le Groupe de travail a eu un débat sur ce point, un certain nombre de participants indiquant qu'il existait dans leur pays des listes nationales d'experts et que c'était là un outil très utile pour assurer une participation appropriée aux réunions. On a fait valoir que, pour améliorer la diffusion de l'information relative aux activités menées dans le cadre du Protocole, il conviendrait de passer par les bureaux nationaux de l'OMS et du PNUD; des participants ont, toutefois, souligné que ce moyen de communication devait fonctionner dans les deux sens et que les bureaux nationaux devraient aussi informer les coordonnateurs des activités pertinentes. Il a été aussi suggéré d'associer les missions des pays à la diffusion de renseignements sur le Protocole.

57. ECO-Forum a fait observer que, bien que certains outils existent déjà, davantage d'outils de promotion qui montrent clairement la valeur ajoutée du Protocole devraient être élaborés. Cette organisation a accepté d'aider à élaborer des supports promotionnels supplémentaires en langue russe à l'intention des pays de l'EOCAC.

58. Un représentant de la Roumanie, pays chef de file pour cette activité, a présenté brièvement un projet de stratégie de communication pour la promotion du Protocole, qui avait été élaboré dans le but d'aider à mieux comprendre les dispositions du Protocole ainsi que les activités menées ou les initiatives prises par les différents organes créés en application de cet instrument (par exemple le Bureau, les Équipes spéciales et le secrétariat commun). Le Groupe de travail a été invité à faire part de ses observations sur la stratégie, en particulier sur: a) le cadre général proposé et les principaux acteurs; et b) leur rôle dans la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication. Le projet de stratégie était disponible sur le site Web de la CEE et les observations étaient attendues pour le 15 juillet 2008 au plus tard. Le Groupe de travail a noté que la stratégie serait étoffée et que la délégation roumaine, le Bureau et le secrétariat commun s'emploieraient de concert à mettre au point un document clair, qui précise auprès de qui, comment et au moyen de quels produits la promotion du Protocole devait être assurée.

## **XVII. DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME RÉUNION**

59. La deuxième réunion du Groupe de travail a été programmée sous réserve de confirmation pour les 2 et 3 juillet 2009, à la suite de la deuxième réunion du Mécanisme spécial de facilitation de projets (1<sup>er</sup> juillet 2009).

## **XVIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

60. Le Président a remercié tous les participants pour leurs contributions, ainsi que les Vices-Présidents, qui l'avaient aidé à diriger les travaux, et a clos la réunion.

-----